St-Hubert, 27 sept.—Le mois dernier, mon fils fut pris d'un mal à la bouche, qui, au dire des médecins, devait être long à guérir. Je m'adressai à N.-D. du Rosaire avec confiance et bientôt l'enfant fut guéri. Nous avions promis de faire brû.er une lampe devant l'autel du Rosaire pendant 9 jours et de faire publier.—H. L.

— Mille actions de grâces à la Reine du Rosaire et à saint Ignace pour une guérison obtenue après promesse de l'offrande des honoraires d'une grand'messe en l'honneur de M.-D. du Rosaire et de publication.—Mme H. L.

St-Sauveur, sept.—Remerciements à la T. S. Vierge pour faveurs obtenues avec promesse d'une offrance pour le sanctuaire.—Enfant de Marie.

Cap-de-la-Madeleine, sept.—Une jeune poitrinaire remercie N.-D. du Rosaire de lui avoir donné la force d'aller à l'église faire la sainte communion.—Abonnée.

Roberval, septembre.—Remerciements à N.-D. du Rosaire pour deux faveurs obtenues.—Mile B.

Ste-Angèle.—Remerciements à N.-D. du T. S. Rosaire pour faveurs obtenues après la promesse de faire publier dans les *Annales*. Abonnée.

Berthierville, sept.—Remerciements à N.-D. du T. S. Rosaire pour une grâce particulière obterue après promesse d'une neuvaine de rosaire et de publication dans les *Annales*. Aussi actions de grâces à saint Antoine.—Mme F. P.

Ste-Anne de la Pérade, £0 sept.—Reconnaissance à la Reine du T. S. Rosaire, pour guérison d'un rhumatisme après promesse d'un pèlerinage au Cap et de publication dans les *Annales*.—Pèlerine.

Trois-Rivières, 30 sept.—En septembre mil neuf cent, je fus atteinte d'un grave mal d'yeux, et, deux mois plus tard, j'étais obligée de me faire réduire une hernie de la cornée; opération très délicate et sans grand espoir de succès. Alors, je promis à N.-D. du T. S. Rosaire que si l'opération réussissait bien et si j'obtenais ma guérison, je la ferais publier dans les Annales. Etant aujourd'hui guérie, je viens avec bonheur m'acquitter de cette dette de reconna's sance.—Mile M. L. R.

<sup>—</sup> Nous ne savons pas, nous n'avons pas le droit de dire, que telle personne, de quelque manière qu'elle soit morte, est sous le coup de la damnation prononcée. E.le en a pris le chemin, elle s'y est exposée, cela est douloureusement évident; mais, encore une fois, les mystères du dernier moment, et surtout ceux de la bonté divine, qui nous les découvrira! Un illustre évêque a dit: "Entre le dernier soupir d'un mourant et l'éternité, il y a un abîme"; surtout si quelques âmes pieuses ont prié pour ce mourant.